



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : .....	27
Membres présents : .....	26
Procuration : .....	1
Suffrages exprimés : .....	27
Votes Pour : .....	27
Votes contre : .....	0
Abstentions : .....	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).

Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE\_2021\_060

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT « CHANTIER-FORMATION-INSERTION » AVEC LE CFPPA DE BAZAS**

Madame Danielle BARREYRE informe l'assemblée d'un partenariat entre la Ville de Bazas et le CFPPA de Bazas, pour la mise en place d'une action intitulée «chantier-formation-insertion» dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle gérée par le CFPPA de Bazas à compter du 16 mars 2021 jusqu'au 10 décembre 2021.

Ce programme de formation est destiné à de jeunes adultes peu qualifiés et permet à l'issue l'obtention du diplôme du Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagements Paysagers (BPA TAP).

En partenariat avec les stagiaires et les services techniques de la commune, il a été identifié un programme de travaux portant sur l'entretien et l'aménagement de certains espaces publics. Le financement de la formation est partiellement assuré par la commune, pour un montant de 8 113 € correspondant principalement aux frais d'hébergement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat portant sur les conditions et les modalités de collaboration entre les parties.

Un projet de cette convention a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat de ce « chantier-formation-insertion » avec le CFPPA de Bazas.

**DECIDE** de prendre en charge les frais de repas consommés et les frais d'hébergement des stagiaires présents.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

